

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 28 septembre 2022**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à l'Espace de Veymerange, route du Buchel 57100 Thionville, sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-et-un septembre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19H05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

Était absente (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme VACCA Agnès a donné procuration à M. LUCCHINI Marc

Publié(e) le	- 7 OCT. 2022
Notifié(e) le
Yutz, le	7 OCT. 2022
Le Directeur Général des Services, par la délégation du Président.	


Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK Serge et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2022-19

Objet : Décision modificative n°1

Considérant que les élus ont décidé de lancer une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire en lieu et place de l'étude d'un centre de tri en coopération territoriale,

Considérant les frais d'étude relatif au lancement du projet de recyclerie,

Il convient de procéder à une décision modificative du budget primitif 2022 afin de régulariser le chapitre correspondant au paiement de ces études.

Monsieur le Président propose d'ajuster le budget primitif 2022 selon le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2111	Terrains nus	-30 000,00 €
20	2031	Frais d'études	+30 000,00 €
Total			0,00 €

Les ajustements apportés concernent pour la section d'investissement :

- le montant prévu pour financer les différentes études.

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les crédits de la décision modificative n°1 selon le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 7 OCT. 2022



Le Président,

Michel PAQUET